



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION Du mercredi 13 décembre 2017

COMPTE RENDU

Séance du 13 décembre 2017

Date de convocation : 27 novembre 2017

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 15/24 à l'ouverture puis variation en cours de séance

La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance quorum général 15/24, quorum privé 9/12

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Junas.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Katy Guyot, Olivier Penin, Marie Pasquet, Henry Sarrazin, Christian Valette, Bernadette Vignon (séance complète),

Sans voix délibératives : Laurent Pélissier, Claude Barral (arrivé en cours de séance laissant le suppléant voter),

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Pascal Chabert,

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Daniel Payen, Christian Nouguier, Lysa Jonquet, Serge Sastre, Robert Lefort, Stéphane Jannez, Alice Badoux,

Sans voix délibérative : Sophie Almuneau,

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant.

Techniciens et partenaires invités :

Eric Adrien (CD30), Jean-Luc Fabre (CD34), Karine Diaz (CCPL), Marie Galand (AG Région Occitanie), Carole Colenson (CCPC)

Equipe du GAL:

Maxime Charlier, Yannick Reboul, Catherine Bazile.

La Présidente, Mme Katy Guyot ouvre la séance et vérifie le quorum.

Mme Guyot relate le succès des « Rencontres Nationales de la Coopération LEADER » qui se sont déroulées au Grau du Roi les 6 et 7 décembre 2017. Plusieurs membres du comité de programmation étaient présents. Les retours des participants sont très positifs.

Mme Guyot précise que ce comité de programmation est peut-être le dernier qu'elle préside. En effet, le Pays en tant que structure porteuse du GAL, évolue et se transforme en PETR. Le comité syndical du 15/11/2017 a approuvé les nouveaux statuts. Elle a prononcé un vote contre de principe en raison de son éviction des négociations par les présidents des communautés de communes et leur refus d'intégrer la Communauté de communes du Pays de Lunel comme membre à part entière du nouveau syndicat qui reste toutefois associée par convention.

Mme Guyot tient à remercier les Départements et la Région pour leur soutien.

Elle souligne le travail mené par le GAL, comité de programmation et équipe, en les invitant à continuer dans cette dynamique.

M. Valette prend la parole pour faire part de son expérience lors des Rencontres Nationales de la Coopération au Grau du Roi qu'il a trouvé très intéressantes et bien organisées. Ces moments d'échanges permettent de reprendre de la hauteur par rapport à la gestion courante et donnent un élan positif vers l'avenir.

Il voudrait mettre l'accent sur la communication des dossiers. Personne ne sait ce que l'Europe finance. Ce n'est pas les obligations minimums de publicité (panneaux) qui suffisent. Il faudrait travailler ensemble avec les communautés de communes et les communes car les retombées économiques sont importantes. Il appuie la remarque sur le travail du GAL et souhaite une continuité avec la nouvelle structure PETR. Il assure du soutien du Département du Gard.

Le Comité de programmation peut passer à l'ordre du jour que voici en rappel :

I- Programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion.

II- Proposition de modifications des fiches actions 1 et 3 et de la maquette financière

III- Avis d'opportunité sur les projets suivants :

- a) FA 1 Entrepreneuriat : *Création d'un magasin spécialisé en produits bio - SAS BIONIMEO*
- b) FA 3 Employabilité : *Mobilité du chantier d'insertion - Association Calade*
- c) FA 4 Cohésion sociétale : *Création d'une bibliothèque - Commune de St Nazaire de Pézan*
- d) FA 4 Cohésion sociétale : *Création de jardins partagés - Commune de Congénies*
- e) FA 5 Patrimoines : *Acquisition mutualisée de beaucairoises - CC Petite Camargue*
- f) FA 5 Patrimoines : *Réhabilitation des arènes - Commune de Marsillargues*
- g) FA 5 Patrimoines : *Création de nouvelles arènes - Commune de Saint-Christol*

IV- Validation des dossiers refusés/abandonnés 2017

V- Bilan de l'année 2017

VI- Questions diverses

I - PROGRAMMATION/DEPROGRAMMATION :

Programmation :

Un tableau reprenant les dossiers programmables a été joint avec la convocation. 5/8 rapports d'instruction nous ont été renvoyés par l'autorité de gestion.

Pour chaque dossier, il est rappelé les objectifs attendus, la note obtenue en avis d'opportunité et la conclusion du rapport d'instruction de l'Autorité de gestion Région Occitanie remis avant la séance.

1 - Dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable à programmer

- **Installation d'une épicerie de proximité à Congénies- SAS HD (Congénies)**

Montant FEADER : 5 420,56 €

**Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0**

- **Acquisition camion aménagé vente directe - EARL Les Combes Mégères (Vauvert)**

Montant FEADER : 12 000,00 €

**Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0**

- Aménagement centre socio culturel – Commune de Marsillargues

Montant FEADER : 25 600,00 €

Vote : Pour : 14
1 non votant concerné par le projet : Mme Vignon
Abstention : 0
Contre : 0

- Promesse de taureaux- FFCC

Montant FEADER : 46 000,00 €

Vote : Pour : 14
1 non votant concerné par le dossier : M. Sastre
Abstention : 0
Contre : 0

- Restauration de l'église de St Etienne d'Escattes – Commune de Souvignargues

Montant FEADER : 17 252,12 €

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

2 - Dossier instruit faisant l'objet d'un avis d'opportunité lors de cette séance :

- Acquisition mutualisée de barrières – Communauté de Communes Petite Camargue

Montant FEADER : 6 669,44 €

Vote : Pour : 13
2 non votants concernés par le dossier : Mme Guyot et Mme Pasquet
Abstention : 0
Contre : 0

- Mobilité chantier d'insertion – Centre social Calade

Montant FEADER : 6 179,65 €

Vote : Pour : 13
2 non votants concernés par le dossier : M. Jannez et M. Lefort
Abstention : 0
Contre : 0

- Création de jardins familiaux – Commune de Congénies

Montant FEADER : 9 880,36 €

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

3. Déprogrammation :

- **Rénovation de l'église de Congénies**

Le comité de programmation du 6 mars 2017 a attribué la somme de 4 987,00 € au projet de « Rénovation de l'Eglise de Congénies », sur un montant prévisionnel de 99 738 € HT.

Suite à la réalisation et à l'achèvement des travaux, un montant sur dépenses facturées de 86 117,82 € HT a été présenté, ainsi qu'un état de versement des collectivités représentant les situations suivantes :

- Région Occitanie : 23 784,20€ HT reçu le 31/07/2017,
- DRAC : 29 921,00 € HT reçu le 15/09/2015, (participation à hauteur de 34 % au lieu de 30 %)
- Conseil départemental du Gard : 12 918,00 € HT confirmé le 07/09/2017 par les services du département,
- Fondation du patrimoine : 5 583,60 € HT, frais de gestion de 6% déduit.

Au regard des éléments mentionnés le dossier est donc financé à 83,84% (sans FEADER) alors que le taux maxima d'aide public est de 80 %.

En conséquence la subvention FEADER s'annule en raison du **non-respect du taux maxima d'aide publique de 80 %** imposé par le Plan de Développement Régional Languedoc-Roussillon 2014-2020 et la réglementation française sur le **taux d'autofinancement obligatoire de 20 % minimum**.

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

II- Proposition de modifications des fiches actions 1 et 3 et de la maquette financière

A - Modification des conditions d'admissibilité de la Fiche-action 1 : Entrepreneuriat (ajout)

Type d'opération concerné :

Soutien aux investissements de création, développement et maintien de commerces et services de proximité

- ➔ Depuis 2014, le GAL constate de nombreux dossiers potentiels sur la question des commerces de proximité en centre-ville. Les conditions d'admissibilité de la fiche action 1 bloquent le financement de ces projets.
- ➔ Une recherche a été faite, sur les autres modalités de financement pouvant exister sur ces projets. Bien souvent les projets se situent sur des communes supérieures à 3 000 habitants non compatibles avec les aides qui existent au niveau de l'Etat (FISAC)
- ➔ Ces projets apportent une réponse à la stratégie du GAL pour l'amélioration du cadre de vie et le mieux « Vivre ensemble »

Mme Guyot souligne l'urgence de la revitalisation des centres villes et l'action de la Région avec l'Appel A Projets « Bourg Centre ».

M. Lefort regrette que l'ouverture d'une supérette à Gallargues ait entraîné la fermeture d'une boucherie en centre ancien.

M. Charlier fait état d'un suivi des dossiers présentés par les chambres consulaires et l'obtention d'un visa.

Proposition :

A - Modification des conditions d'admissibilité de la Fiche-action 1 : Entrepreneuriat (ajout)

Conditions d'éligibilité par opération :

Pour les opérations de soutien aux investissements de création, développement et maintien de commerces et services de proximité :

Pour la création et la transmission/reprise, le premier ou dernier service de commerce alimentaire reconnu par la nomenclature d'activités française (révision 2) 47.11B, 47.21/22/23/24, 47.61/62 et 47.81 est éligible **s'il participe à la redynamisation du commerce de centre-ville** (le service peut être déjà présent en périphérie mais pas en centre-ville/historique).

Vote : Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

B - Modification d'un type d'opérations de la Fiche-action 3 : Employabilité (ajout)

Type d'opération concerné :

Création, requalification, aménagement et équipement de bâtiments et salles dédiées à la formation et à l'accompagnement méthodologique et pédagogique

- ➔ Peu de dossiers d'équipements dédiés à la formation/employabilité ont été présentés au GAL jusqu'à présent.
- ➔ Il existe une dynamique de réflexion autour des lieux adaptés aux nouveaux modes de travail (coworking, télécentre ...)
- ➔ Ces projets apportent une réponse à la stratégie du GAL : développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi

M. Reboul Concède un besoin d'animation renforcé sur cette fiche.

M. Charlier évoque la possibilité de 2 ou 3 dossiers maximum. L'ouverture aux nouveaux modes de travail élargie le potentiel de dossiers.

Proposition :

B - Modification d'un type d'opérations de la Fiche-action 3 : Employabilité (ajout)

Nouvelle rédaction du type d'opération :

*Création, requalification, aménagement et équipement de bâtiments et salles adaptés **aux nouveaux modes de travail** ou dédiées à la formation et à l'accompagnement méthodologique et pédagogique*

Cette nouvelle rédaction est insérée dans les rubriques suivantes de la fiche action n°3 :

2. type et description des opérations

6. Coûts admissibles

9. Montants et taux d'aide applicables

Vote : Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

C - Etat des dossiers en attente sur la fiche action 5 Patrimoines et modification de la maquette financière

- ➔ Fiche action n°5 Patrimoines consommée à 100% :
 - 8 dossiers AAP monuments sauvegardés 200 000 €
 - 5 autres dossiers traditions camarguaises, 500ème protestantisme et la transmission du patrimoine 121 429 €
- ➔ 3 dossiers en attente de crédits (106 669,44€) :
 - Reconstruction des arènes de Marsillargues
 - Acquisition mutualisée de barrières en Petite Camargue
 - Création des nouvelles arènes de Saint-Christol
- ➔ Pas de date d'attribution de l'enveloppe réservataire (111 328 €)

Pour l'égalité de traitement des dossiers futurs sur la fiche action 5, il est donc proposé au comité de programmation d'appliquer les règles issues de la réflexion suivante :

Etape 1 : Modification de la maquette par un transfert de la fiche action 3 Employabilité (consommée à 17,25 %) et la fiche action n°2 Tourisme (consommée à 58,48 %) vers la fiche

action 5 Patrimoines pour attribuer une subvention aux dossiers déposés qui sont en attente. Pour cela le besoin exprimé est le suivant :

106 669,44 € (besoins exprimés) - 4 987,00 € (déprogrammation dossier Congénies) - 1 940,33 € (reste sur la mesure) = besoin de 99 742,11 €.

Transfert de la fiche action n° 2 vers la fiche action n° 5 = 20 000, 00 €

Transfert de la fiche action n° 3 vers la fiche action n° 5 = 79 742, 11 €

Etape 2 : Mise en œuvre d'un appel à projets sur l'ensemble de la fiche action 5 Patrimoines sur une enveloppe fixe (dans la limite de l'enveloppe réservataire des sous réalisations constatées sur cette fiche action) pour une sélection des dossiers les mieux notés selon la grille de notation (avec une sélection en 2019/2020 par exemple).

Tout nouveau dossier déposé sera redirigé vers l'Appel A Projets.

Etape 3 : Etendre l'étape 2 de cette démarche à chaque fiche action consommée à plus de 90 %.

Mme Guyot s'inquiète de voir réduite l'enveloppe FA3. Elle est rassurée par M. Charlier, il reste encore environ 100 000 €.

Il explique le processus d'attribution de l'enveloppe réservataire : Une évaluation des 18 GAL de la Région, une négociation avec celle-ci selon les résultats de chacun. Le GAL Vidourle Camargue n'a pas de problème de consommation et devrait se voir attribuer l'enveloppe réservataire voire une rallonge si possible. L'avis de la Région sera donné fin 2018.

Mme Diaz se demande comment seront utilisées les sous-consommations ? M. Charlier répond qu'elles seront réorientées vers l'AAP.

Il sera fait une proposition d'AAP sur toutes les fiches consommées à 100% avant l'octroi de l'enveloppe réservataire.

Mme Diaz s'inquiète du délai de réponse aux porteurs de projets ? Avec un accusé de réception fourni par le GAL.

Vote : Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

III -AVIS D'OPPORTUNITE :

Fiche action n° 1 : Création d'un magasin spécialisé en produits bio
Maître d'ouvrage : BIONIMEO SAS - Emmanuel Veiss

L'entreprise propose la vente de produits alimentaires et non alimentaires, biologiques, naturels et éco-produits, sous l'enseigne « La Vie Claire ». Le projet est porté par un entrepreneur expérimenté, à l'appui de formations et avec le soutien d'un réseau porté par la franchise. Avec un local de 300 m² de surface de vente très bien situé, ce commerce remplit les attentes d'une clientèle en recherche de produits issus de l'agriculture bio et de proximité. Dans les premières années de développement de l'activité, le gérant souhaite développer la livraison à domicile (particulier, entreprises, camping). Ensuite l'ambition est de développer une partie snacking en magasin avec l'utilisation des produits de celui-ci, ainsi que faire des ateliers découverte avec par exemple des cours de cuisine, de nutrition, ...

Avec un objectif de 20% du chiffre d'affaire en vente de productions locales, M. Veiss entend dynamiser la filière locale de producteurs bio du territoire et a fait les démarches auprès du CIVAM bio et de la chambre d'agriculture pour établir son carnet de fournisseurs. La sélection de la franchise « La Vie Claire » relève de cette volonté (possibilité dans le cahier des charges).

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Aménagement : Meubles, gondoles, étagères	50 586.02 €	50 586.02 €
Chaîne de froid : meubles, chambre froide	37 917.00 €	37 917.00 €
Total	88 503,02 €	88 503,02 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	Part	Montant HT
CC Terre de Camargue	7%	6 250,00 €
Autofinancement	64,7 %	57 253,00 €
Aide LEADER	28.3 %	25 000,00 €
Total		88 503,02 €

Avis du comité technique du 15/11/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 15/20.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n° 3 : Mobilité du chantier d'insertion CALADE Maître d'ouvrage : Association loi 1901 Calade

Le chantier d'insertion « Valorisation de l'espace rural et sauvegarde du patrimoine » porté depuis 2007 par l'association Calade, centre socioculturel intercommunal, est situé sur un territoire sur lequel l'offre d'insertion est peu importante. Sur ce territoire les personnes sont peu mobiles tant d'un point de vue matériel que psychologique ce qui constitue un véritable frein à l'emploi. L'association porte une action de prêt de véhicules mais ce n'est pas suffisant. L'absence de permis de conduire est souvent le premier frein à l'emploi constaté et déclenche une orientation vers le chantier d'insertion qui assure le transport des salariés en insertion. La rémunération versée permet alors au salarié en insertion de réaliser son projet d'accès à la mobilité (permis + véhicule).

Ce type de chantier demande plusieurs déplacements quotidiens, d'une part pour amener sur les sites de travail les salariés en insertion, d'autre part pour acheminer matériaux et outillage nécessaire à l'activité.

Sur 14 personnes accompagnées depuis le début de l'année 2017, 5 n'avaient pas de permis ni de véhicule.

La demande d'investissement concerne le remplacement du minibus servant à transporter les salariés en insertion vers les sites d'intervention.

K. Guyot demande si le véhicule sera affecté uniquement au chantier d'insertion.

M. Jannez répond par l'affirmative.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants TTC des investissements	Montant TTC retenus LEADER
Achat Peugeot boxer combi 9 places	20 224,56 €	20 224,56 €
Total	20 224,56 €	20 224,56 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	Part	Montant TTC
DIRECCTE	49 %	10 000,00€
Autofinancement	20 %	4 044,91 €
Aide LEADER	31 %	6 179,65 €
Total		20 224,56 €

Avis du comité technique du 15/11/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 16/20.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers pour l'opportunité et la programmation :

Vote : Pour : 13
2 non votants concernés par le dossier : M. Jannez et M. Lefort
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n° 4 : Construction d'une nouvelle bibliothèque Maître d'ouvrage : Commune de St Nazaire de Pézan

Le projet consiste en la réhabilitation d'un ancien appartement communal pour y créer une bibliothèque de 104m² en remplacement du point de lecture existant (moins de 20m²).

L'installation de la bibliothèque est importante car elle s'inscrit dans une démarche de développement culturel et de cohésion sociale de la commune pour l'ensemble des habitants.

L'objectif est de maintenir et de renforcer les liens entre les différents acteurs pour améliorer le cadre de vie et les échanges intergénérationnels.

L'espace sera pensé afin d'accueillir plus de personnes dans un environnement propice à la lecture et aux échanges des plus anciens aux plus jeunes, comme par exemple l'organisation de la lecture aux plus petits, les collections classées différemment : pour la fiction, les collections jeunesse seront rapprochées de celles des adultes et celle des adolescents partagera les même étagères des ouvrages pour adultes pour inciter l'échange et la rencontre.

Ce projet participe à l'enjeu de la cohésion sociétale qui se traduit par l'aménagement et l'agencement spécifique des salles de bibliothèque, permettant l'utilisation des lieux comme espace commun dans lequel les rencontres et animations seront rendues possibles (exemple rayonnage mobile rendant de l'espace d'animation, mobilier pour les ateliers, point détente/rencontre...).

Le projet développe l'implication citoyenne. La bibliothèque accueillera tout public et intégrera, en plus du personnel communal des bénévoles.

De nombreuses actions peuvent favoriser ce lien comme par exemple des ateliers de bureautique et de numérique qui seront proposés par les plus jeunes au plus âgés.

Le projet s'inscrit dans le réseau de lecture publique départementale et dans le réseau de la médiathèque intercommunale de Lunel.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Travaux de création d'une bibliothèque	173 560 €	173 560 €
Démolition	12 100 €	Non éligible

Total	185 660 €	173 560 €
--------------	------------------	------------------

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	Part	Montant HT
Conseil Départemental Hérault	7%	12 125 €
DRAC	28%	48 674,58 €
Autofinancement	36,2%	62 760,42 €
Aide LEADER	28,8%	50 000 €
Total		173 560 €

Avis du comité technique du 15/11/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13/20.

Le comité technique a émis un avis favorable sous condition qu'une attestation d'engagement soit signée et vérifiée à la mise en paiement concernant le respect des objectifs du GAL Vidourle Camargue.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

<p>Fiche action n° 4 : Création de jardins familiaux Maître d'ouvrage : Commune de Congénies</p>

La commune a acquis un terrain proche du village et de la voie verte pour créer plus de 15 parcelles de 50 ou 100 m² dont une, dévolue au compost collectif et une, réservée aux écoles. Une aire de pique-nique complète le projet avec tables et barbecue. L'accent sera mis sur le partage d'expérience via l'échange entre jardiniers, l'échange de plants, de conseils de jardiniers et la formation à la culture aux pratiques biologiques. A cette fin, le compost et un verger seront en entretien commun afin de favoriser les échanges conviviaux, les collaborations et de développer la solidarité. Les jardins seront gérés par une association. La commune implique le CCAS pour favoriser l'accès à l'alimentation biologique sans surcout. L'animation au démarrage sera conduite par le réseau Racines du CIVAM. Le CCAS proposera ces jardins aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. L'esprit de la démarche est de favoriser la découverte de la biodiversité, l'alimentation biologique en renforçant la cohésion sociétale, les rencontres intergénérationnelles et la citoyenneté.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Raccordement Bas Rhône	8 365.37 €	4 603,00 €
Aménagement, conduites, robinetterie	9 775.74 €	8 075.74 €
Tables pique-nique, barbecue	1 548.50 €	1 548.50 €
Plantation arbres	460.80 €	460.80 €
Travaux en régie	3 507.00 €	Non éligible
Animation/formation	750.00 €	750.00 €
Total	24 407.41 €	15 438.04 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	Part	Montant HT
Conseil Départemental du Gard	16 %	2 470.09 €

Autofinancement	20 %	3 087.59 €
Aide LEADER	64 %	9 880.36 €
Total		15 438.04 €

Avis du comité technique du 15/11/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers pour l'opportunité et la programmation :

Vote : Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n° 5 : Acquisition mutualisée de barrières taurines Maître d'ouvrage : Communauté de communes Petite Camargue

Dans le cadre de son schéma de mutualisation adopté par le conseil communautaire, la Communauté de communes Petite Camargue a retenu la thématique des achats groupés.

Une fois les besoins identifiés, l'achat de matériel pour les festivités taurines camarguaises, notamment les barrières dites « beaucairoises », a été fléché.

La mutualisation de barrières permet de répondre sur le territoire de la communauté de communes à l'objectif de transmission des traditions camarguaises. L'équipement permet d'étendre l'extension de la pratique des traditions axe majeur de l'aménagement rural et du développement économique du territoire (mode d'élevage extensif du taureau de Camargue impactant les paysages et l'attractivité touristique). De plus le projet répond à la nécessité pour les communes d'améliorer la sécurisation des publics pendant les manifestations se déroulant dans les rues.

Aussi afin de répondre aux besoins d'équipements mutualisés des 5 communes membres de la communauté de communes, il est prévu l'achat de 19 barrières et leurs attaches. Ces barrières seront marquées et numérotées afin d'assurer la traçabilité du matériel.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Fabrication et livraison 19 barrières	10 421.00 €	10 421.00 €
Total	10 421.00 €	10 421.00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
Autofinancement	36 %	3 751.56 €
Aide LEADER	64 %	6 669.44
Total		10 421.00 €

Avis du comité technique du 15/11/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 16,5/20.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers pour l'opportunité et la programmation :

Vote : Pour : 13

1 non votant concerné par le dossier : Mme Guyot et Mme Pasquet

Abstention : 0

Contre : 0

**Fiche action n° 5 : Reconstruction des arènes
Maître d'ouvrage : Commune de Marsillargues**

Situé dans le centre ancien, entre l'Eglise, la Mairie et le château, les arènes ont été construites par la commune dans les années 1960. Elles font partie intégrante du centre ancien et jouent un rôle fédérateur et vivant pour le village. Elles ont la forme d'un quadrilatère constitué d'une structure métallique et de gradins en planches. L'état vétuste de la structure met en péril l'équipement. L'objectif est d'arriver à reconstruire les arènes, avec une capacité similaire (620 places assises et 105 debout), en conservant la piste et les barrières de contre-piste et en répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité (17 places aménagées), le tout dans un espace bâti exigu aux qualités architecturales remarquables et soumis à l'avis de la DRAC.

Dans le projet, les arènes seront accessibles par trois entrées bien distinctes, auront des sanitaires et des guichets mieux positionnés.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Mission architecte	6 250.00 €	6 250.00 €
Mission MOE	23 338.06 €	23 338.06 €
Terrassement, fondation, gros œuvre	63 146.50 €	63 146.50 €
Charpente métallique	136 002.00 €	136 002.00 €
Serrurerie	134 955.00 €	134 955.00 €
Electricité, plomberie, sanitaires	55 864.12 €	55 864.12 €
Total	418 555.68 €	418 555.68 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	Part	Montant HT
Conseil départemental	14 %	60 000.00 €
Communauté de communes Pays de Lunel	3 %	12 000.00 €
Etat/DETR	42 %	179 000.00 €
Autofinancement	28 %	117 555.68 €
Aide LEADER	12 %	50 000.00 €
Total		418 555.68 €

Avis du comité technique du 15/11/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 19/20.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14

1 non votant concerné par le projet : Mme Vignon

Abstention : 0

Contre : 0

Mme Guyot doit quitter la séance, le nombre de votants passe à 14.

Fiche action n° 5 : Construction des nouvelles arènes de Saint-Christol
Maître d'ouvrage : Commune de Saint Christol

La commune de St Christol connaît une culture de la tradition camarguaise particulièrement ancrée qui constitue un socle commun et un lien social entre les habitants, anciens et nouveaux venus. Le club taurin, très actif, fêtera ses 100 ans en 2020.

Les anciennes arènes doivent être reconstruites pour des questions de sécurité et permettre de faire perdurer et de développer cette tradition dans de bonnes conditions. La commune entend réaliser un projet qualitatif pour attirer davantage de courses, voire des écoles taurines en lien avec la FFCC. Afin d'optimiser la structure, la commune envisage d'accueillir des activités variées, culturelles ou autres.

L'objet est ainsi de réaliser le projet du « Théâtre des arènes » sur le site de l'ancienne gare, rénové par un artiste, inclus dans un projet d'aménagement d'ensemble, bientôt desservi par une voie verte. Le maître d'œuvre a pour mission de proposer un projet présentant une intégration paysagère soignée et un impact environnemental qualitatif qui répondant aux grandes orientations du PLU.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Dépenses MOE	75 250.00 €	75 250.00 €
Travaux de construction	700 000.00 €	700 000.00 €
Total	775 250.00 €	775 250.00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
Financements publics attendus	60 %	465 150.00 €
Autofinancement	33.5 %	259 708.75 €
Aide LEADER	6.5 %	50 000.00 €
Total		775 250.00 €

Avis du comité technique du 15/11/2017 :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 15/20.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

IV - VALIDATION DES DOSSIERS REFUSES/ABANDONNES EN 2017 :

Par transparence et afin de montrer la sélection des projets, chaque année le GAL informe le comité de programmation sur :

La liste des dossiers abandonnés au cours de l'année 2017 (mise à jour le 13/12/2017)

Structure	Projet	Lieu	Raisons
O'Fruits du sud	Agrandissement dépôt réfrigéré + modernisation magasin	Aigues-Mortes	Donné sans suite après conseils
Supérette Gallargues	Installation d'un marché U	Gallargues-Le-Montueux	Donné sans suite après conseils
Sellerie Cazals	Construction d'un nouvel atelier	Aigues-Mortes	Foncier
Cévennes Composites	Production de kits barbecue en sarments	Aimargues	Viabilité

Commune de Villevielle	Circuit touristique/patrimoine communal	Villevielle	Donné sans suite après conseils
SARL Odyssee des sens	Extension d'entreprise / atelier	Aigues-Mortes	Foncier
Commune de Sommières	Parcours pédagogique du château	Sommières	Donné sans suite après conseils
MH2O	Parcours découverte Vistre	Saint-Laurent d'Aigouze	Foncier
Commune de Beauvoisin	Aménagement d'espace public	Beauvoisin	Administratif
Commune de Congénies	Circuit touristique/patrimoine communal	Congénies	Donné sans suite après conseils
Commune d'Aubais	Aménagement d'un parcours sénior	Aubais	Financement Un toit pour tous
Calade	Maison des services	Sommières	Abandon
Vincent Delord	Aménagement voilier handicap	Le Grau du Roi	Financement "Voile pour tous"

La liste des dossiers refusés au cours de l'année 2017 (mise à jour le 13/12/2017)

Structure	Projet	Lieu	Raisons
Association Persophone	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Sommières	Non éligible orientation ACEGAA
Association crèche	Traiteur bio et café parent	Villevielle	Non éligible, réorienté CD30
Payen	Fabrication de jean	Nîmes	Non éligible aux FA
Beauvoisin	Sonorisation du Temple	Beauvoisin	Non éligible aux FA
Mme Esteban	Création institut de beauté	Vestric et Candiac	Non éligible, réorienté vers CCI Lunel
M. Joassard	Achat solution chauffage performant	Beauvoisin	Non éligible, réorienté ADEME / CD30
Association DHDC	Evènementiel	Junas	Non éligible aux FA
Asso Les mains savantes	Projet céramique	Camargue	Non éligible/hors territoire
Aubais	Station-service	Aubais	Pas de financement
Aubais	Aménagement place publique plan taurin	Aubais	Réorientation Vitalité des territoires
Entreprise Orme	Assainissement écologique	Junas	Non éligible réorienté Agence de l'eau
M. Bernet	Valorisation de roseaux en isolation	Vauvert	Réorientation vers le SMCG
Lézard Martiaux	Création d'un complexe sportif	Aigues-Mortes	Foncier non éligible aux FA

V - POINT SUR L'ANNEE 2017 :

Quelques chiffres avant l'évaluation à mi-parcours :

- ➔ Programmation n+2 atteint 53,50% et plus de 72% en opportunité après le CP du 13 décembre = 29 dossiers présentés en opportunités et 31 dossiers complétés et programmés en 2017
- ➔ Le double quorum a été respecté à chaque séance. Bonne participation aux comités techniques : organisation et animation de 5 Comités techniques et 5 Comités de Programmation
- ➔ Joli mois de l'Europe organisé avec nos partenaires sur 2 semaines
- ➔ Organisation des 1ères rencontres nationales de la coopération
- ➔ Phase d'évaluation à mi-parcours de janvier à juillet 2018

IV - QUESTIONS DIVERSES :

Prochaines rencontres :

- Comité technique : février ou mars 2018
- Comité de programmation : mars 2018

Un stagiaire sera recruté pour mener à bien l'évaluation à mi-parcours pour un rendu mi-2018.

- Un comité de suivi d'évaluation à mi-parcours sera convoqué en mars 2018.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 12h00.

La Présidente, Katy Guyot

